



Syndicat National de l'Éducation Physique
De l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 10 décembre 2008
A diffuser sur l'établissement

Audience auprès du cabinet du SEJSVA, 9 décembre 2008

SEULE, la lutte les fera reculer !

Cabinet : H. Moutouh (Directeur du cabinet), Mme Wagner (DS), Mr Carayon (DRHACG), Mr Jankowiak (conseiller financier auprès des deux cabinets), Mr Latinier (Directeur JVA), Mr Inizan (Conseiller).

FSU: E. Montanant, J. Lafontan

Avant le CTP, cette audience devait faire le point de deux dossiers chauds qui vont y être débattus. Mesure de précaution certainement tant nous mesurons que le cabinet marche sur des œufs et qu'il doit sentir monter le vent de la combativité. Sur ces deux dossiers, nous sommes loin de la transparence et du dialogue social tant vantés ; nous y sommes, même, à l'opposé. D'ailleurs, les sondages montrent le fort mécontentement des personnels, d'autant mieux compréhensible que l'objet de cette opération RGPP, contrairement à ce qui est claironné, n'est pas de mieux organiser les administrations et les politiques publiques qu'elles portent, mais de réduire leur périmètre et de sabrer dans les effectifs. Cela devient de plus en plus évident à tous ; la lutte ne fait que commencer. Nous avons rappelé tout cela à nos interlocuteurs.

1. DRJS et DDJS : une attente bizarre

D'emblée, le Directeur, nous déclare que la situation n'est pas stabilisée et qu'elle nécessite encore des ajustements.

- Il nous réaffirme que le cabinet entend maintenir un lien entre les décisions centrales et les territoires, que les politiques publiques spécifiques du ministère ont été « sanctuarisées » par le Premier ministre donc que ce que font actuellement les personnels « ne devrait pas changer » dans cette réforme, cependant mieux accolées aux choix interministériel pour leur opérationnalité. L'ambition, avec la mutualisation des moyens est de conduire, à terme, à ce que les personnels soient amenés à assumer moins de tâches administratives et plus de travail de terrain. Il dit ne pas vouloir se faire déposséder de ses personnels...
- Dans les régions, ce qui a été décidé localement devrait se mettre en place dès janvier 2009, le comité de pilotage faisant confiance aux décisions préfectorales.

Partant de ces constats, nous sommes en droit de nous demander pourquoi le SEJSVA a été si discret durant cette bataille de juillet à fin novembre ? Des informations en notre possession, le terrain n'a jamais été occupé par le ministère, peut-être même parfois miné par ses représentants officiels dans les instances de régulation !

A cette vision, affichée délibérément optimiste, nous avons opposé la réalité des débats (ou diktats le plus souvent) qui se sont déroulés au niveau local. Dans tout ce qui nous est remonté, nous nous apercevons que la lisibilité « JS » n'était pas gagnée et que les risques d'absorption par les politiques dites « sociales » ou de sécurité publique, risquaient de faire des options du cabinet de simples bons vœux. L'administration préfectorale doit clairement identifier une sous-direction (ou pôle ou...) « JS » pour animer les missions dites sanctuarisées ; en même temps la politique publique « sport » doit être nettement mieux définie par le ministère. S'il n'y a pas d'identification réelle, rien ne subsistera de JS au

niveau préfectoral et les personnels seront, contrairement à tout ce qui a été dit jusqu'alors, dépossédés de leurs compétences et statut.

Commentaire : Au niveau préfectoral, cette question doit être reprise par les personnels, là où les décisions n'ont pas été clairement établies en ce sens. La mise en œuvre, à partir de janvier 2009, des nouveaux organigrammes, doit être sous notre vigilance puisque nous devons vérifier la fonctionnalité de la nouvelle organisation et notamment la façon dont chacun est identifié dans la conduite des actions JS et dans les rapports aux injonctions du préfet.

2. Etablissements : « massacre à la tronçonneuse »

Les choses sont ici nettement plus carrées. Le Directeur a clairement délimité les décisions :

- Fin du dogme d'un CREPS par région
- Deux missions fondamentales aux CREPS : Sport de haut niveau et formation. La commission d'évaluation a clairement écarté les missions « accueil/hébergement ».

Ces décisions tiennent aussi au fait, ajoute-t-il, que l'Etat ne peut pas entretenir correctement les équipements car ils nécessitent de gros travaux. En conséquence il se désengagera des autres (« une petite dizaine ») et chaque CREPS sera l'objet d'un examen au cas par cas. Pense une reprise par les collectivités et n'écarte pas éventuellement des « mises à disposition » des cadres de l'Etat. Les propositions de suppression ont fait « l'unanimité de la commission ». Il y aurait deux vagues, l'une en septembre 2009, l'autre en septembre 2010.

Les personnels (300 suppressions entre les fonctionnaires, CDI et CDD) seront reclassés avec l'aide d'une « agence », les CDD pourront faire l'objet d'un plan de licenciement.

Nous avons dit combien ces décisions étaient unilatérales et inacceptables. Elles s'expliquent par la nouvelle politique sportive qui se met en place :

- Elite resserrée et abandon d'une certaine vision du « vivier » de la haute performance ;
- Sport pour tous abandonnée,
- Dégagement vers les collectivités territoriales
- Formation laissée au privé.
- [...]

Ces options de fermeture contredisent tous les discours sur l'aménagement du territoire et l'ouverture, dans le rapport Bertsch, de formations proches des jeunes en attente de formation. Pas d'objections à ces remarques...

Sur la formation :

Le niveau 4 est abandonné (90% de la formation dont on nous avait dit qu'elle restait à JS). Un petit débat sur cette question montre bien que ce niveau 4 va être confié soit au mouvement sportif, soit aux formations privées, l'habilitation restant la prérogative du ministère. Même ce schéma est susceptible d'évolution... Une réunion convoquée le 19 décembre devrait réexaminer le BP (nous avons demandé à y être associés), certainement pour le rendre plus supportable aux opérateurs de formation. Il est clair que les organisations syndicales qui ont accepté que le niveau 4 pouvait être confié au mouvement associatif (ou privé), ont donc gagné !

Mr Moutouh nous précise que la formation restera à la régionale et que pour les formations, il n'y a pas besoin de centres aussi bien équipés ; nous reparle des CREPS « sans murs » !

Nous voyons bien pourquoi cette décision est unilatérale : elle est entièrement inacceptable.

Cela promet des débats difficiles sur ce dossier.

3. Sur l'action

1. **L'action CREPS** de **mardi 16** est donc entièrement confirmée ; la FSU a déposé un préavis de grève pour assurer le déplacement des personnels à Paris devant le ministère. Des informations qui circulent, il apparaît que 11 CREPS seraient supprimés : Houlgate, Ajaccio, Limoges, Mâcon, Antibes (vague 09) ; Poitiers, Vichy, Amiens, Bourges (???), Voiron, Dinard (2^{ième} vague).

TOUS A PARIS LE MARDI 16 Décembre

Nous confirmons une réunion nationale début janvier.

2. **Dans les DD**, les personnels doivent partir à la conquête d'une structuration qui garantisse leur lisibilité et leurs missions dans une structure identifiée « JS ».

Jean Lafontan